

ANNEXE I PROGRAMME D'ACTIONS

Obligation : l'association s'engage à mettre en œuvre le programme d'actions suivant comportant des obligations de service public destinées à permettre la réalisation du Service visé à l'article 1^{er} de la convention :

Mise en œuvre du Plan d'actions du Service Public de la rénovation de l'Habitat dans le cadre du pacte territorial

Objectifs :

L'animation du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (France Rénov'), pour le CPIE du Pays d'Aix , doit favoriser la massification des rénovations énergétiques des logements privés sur les territoires du pays d'Aix et Salonais ainsi que de Grans, Cornillon-Confoux et Miramas.

Pour atteindre ces objectifs, la maison énergie habitat climat propose 3 axes de travail :

1/ informer, conseiller, appuyer au parcours d'amélioration et orienter afin de faciliter le parcours de rénovation individuel (maison ou appartement) et collectif (copropriétés). A noter que pour 2025 après un triplement des objectifs en 2024, la MEHC se fixe comme objectif de continuer l'augmentation du nombre de copropriétés suivies. L'ALEC et la MEHC introduisent une quatrième mission essentielle qu'elles appellent « suivi », parallèle au volet facultatif d'accompagnement privé. Cette mission vise à faire perdurer le lien entre les ménages et l'Espace Conseil France Rénov' (ECFR) tout au long du volet d'accompagnement privé.

2/ Développer une animation territoriale (environ 30 actions par an):

Renforcer la notoriété du service, valoriser les bonnes pratiques et mettre en relation des porteurs de projets et porteurs d'offres.

3/ Mobiliser et valoriser les acteurs du territoire :

- La mobilisation de l'ensemble des acteurs impliqués par la rénovation des copropriétés est l'objectif central.

- Référencer les acteurs engagés, proposer des temps de rencontres entre offre et demande, favoriser la connaissance réciproque des acteurs.

En lien avec le triplement de copropriétés accompagnées, la cible des syndicats de copropriétés sera un axe de développement fort déjà engagé.

Dans le cadre du service public de la performance énergétique et de l'animation du service public, la maison énergie habitat climat joue un rôle de tiers de confiance, de facilitateur et d'incitateur, de service de proximité.

L'animation territoriale se porte plus particulièrement sur les syndicats de copropriétés qui nous permettent de toucher le plus grand nombre de copropriétés du territoire. Enfin, la maison énergie habitat climat participe localement aux réflexions et actions collectives menées avec les autres Espace Conseil France Rénov' et collectivités engagées (réseaux nationaux, groupes de travail régionaux, etc.).

En parallèle de ce projet, le CPIE du Pays d'Aix (ainsi que L'ALEC et la Métropole Aix-Marseille-Provence) sont lauréats d'un programme Européen (OTTER LIFE) qui renforce les actions du service public de la rénovation de l'Habitat en finançant des postes supplémentaires dédiés à ce même service et permet également de développer de manière plus importante, l'outil numérique « Loutre » qui est au service du territoire, de ses administrés et des professionnels de la rénovation

Publics visés :

Les publics visés par le Service Public de la Rénovation de l'Habitat sont :

- Les porteurs de projets (maison individuelle et copropriété)
- Les professionnels de la rénovation (Ingénierie et travaux)
- Les professionnels de l'immobilier (Syndicats de copros, agent immobiliers, notaires)
- Les professionnels du financement (Banques, réseaux de financement)

Localisation :

Le Service Public de la Rénovation de l'Habitat est déployé sur la Métropole Aix-Marseille-Provence. Une répartition « Nord-Sud » est faite entre l'ALEC et le CPIE Pays d'Aix

Le CPIE Pays d'Aix couvre le Pays d'Aix, le Pays Salonais ainsi que 3 communes du territoire Istres Ouest Provence (Grans, Cornillon-Confoux et Miramas)

Moyens mis en œuvre :

Moyens humains :

Le CPIE Pays d'Aix met à disposition 10,7 ETP dédiés à la mise en œuvre de cette mission. D'autres ETP supplémentaires y sont également alloués (Quote part de fonctions supports dans les frais de structures)

Locaux :

Le CPIE Pays d'Aix met à disposition de ce service public une partie de ses salariés qui se situent dans la Maison Energie Habitat Climat qui se situe au Parc D'Ariane – 11 Bd de la Grande Thumine – 13090 Aix en Provence.

Précision sur les locaux. Au regard des recrutements supplémentaires effectués pour le renforcement du Service Public de la Rénovation de l'Habitat, le CPIE a augmenté sa surface au dernier trimestre 2024 afin d'accueillir l'ensemble de l'équipe.

Méthode d'évaluation et indicateurs choisis :

L'évaluation de notre action répond aux indicateurs suivants :

Indicateur 1 : Nombre d'informations

Indicateur 2 : Nombre de conseils

Indicateur 3 : Nombre d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat)

Indicateur 4 : Nombre de projets suivis

Indicateur 5 : Nombre de projets dont les travaux ont démarré et montant des travaux

Indicateur 6 : Nombre de projets abandonnés

Indicateur 7 : Nombre d'événements, d'animation et de participants

Indicateur 8 : Nombre de professionnels mobilisés

Ces indicateurs sont fournis par les extractions de notre outil Loutre de manière continue.

En plus de ces indicateurs, Loutre nous permet d'avoir des indicateurs supplémentaires :

- Economies d'énergie réalisées (en kWh /an), en énergie primaire et finale
- Emissions de GES évitées (en TeqCO2 /an)
- Volume financier généré par les rénovations du territoire (en M€ /an)
- % moyen d'économies d'énergie par projet de rénovation
- Nombre de partenaires privés ou public du Service Public de la Rénovation de l'Habitat